**** *Communiqué de presse – 4 octobre 2018*

**Mise en cause de la qualité du miel**  
**Le Syndicat Français des Miels alerte sur la désinformation et rassure les consommateurs**

Le Syndicat Français des Miels, qui représente la profession de conditionneurs est engagé au service de la qualité et de l'authenticité du miel et dénonce les mises en causes régulières sur la qualité des miels : ajout de sucres, faux miel, tromperie des consommateurs, étiquetages peu précis, fraudes…  
  
**Pourtant, 100% des miels commercialisés par les entreprises du SFM sont analysés par des laboratoires compétents et ce quelle que soit leur provenance, afin de garantir leur qualité, leur authenticité et leur totale conformité à la réglementation.**  
  
Le Syndicat Français des Miels, composé de 13 entreprises membres, pour la plupart familiales et fortement ancrées dans le patrimoine régional, font une mise au point afin de redonner confiance aux consommateurs et à tous ceux qui ont des doutes sur la qualité des produits de la ruche.

**Il n’y a pas d’ajouts de sucre dans les miels vendus par les adhérents du Syndicat Français des Miels**

Les entreprises du Syndicat Français des Miels sont conscientes des inquiétudes des consommateurs : le miel est l’un des produits les plus sujets à la fraude au monde. Le Syndicat Français des Miels et ses adhérents condamnent fermement les actes frauduleux d’adultération du miel. Ses entreprises se sont engagées pour l’authenticité des produits de la ruche. En témoigne la charte de déontologie du Syndicat qui fait de la lutte contre l’adultération une priorité. Cette charte tient compte des préoccupations des consommateurs vis-à-vis de la fraude et de la loyauté de l’étiquetage.

**Les miels d’assemblage ne sont pas des faux miels**

Certains conditionneurs peuvent sélectionner et assembler des miels de qualité pour obtenir le meilleur résultat en termes de goût et de texture. Ces miels d’assemblage ne sont pas du faux miel. Tout ajout ou retrait, tout additif au produit naturel fabriqué par les abeilles est strictement interdit par la réglementation. Grâce à des contrôles stricts réalisés par des laboratoires d’analyse compétents, les produits commercialisés par les adhérents du Syndicat Français des Miels sont conformes aux normes réglementaires, quelle que soit leur provenance. Tout miel qui ne respecterait pas ces critères n’est pas mis sur le marché par les entreprises du Syndicat.

**Le débat sur la qualité des miels ne doit pas se résumer à l’étiquetage**

Le Syndicat Français des Miels appelle à ce que la réglementation sur les contrôles qualité soit renforcée, en imposant le même niveau de contrôle à tous les miels, quel que soit le circuit de distribution et en exigeant que tous les miels vendus soient analysés par un laboratoire qualifié. Une telle avancée réglementaire serait un vrai facteur de réassurance des consommateurs qui doutent aujourd’hui de la qualité des produits de la ruche.

Le projet de loi EGAlim, tout juste adopté par l’Assemblée nationale, fait évoluer la réglementation de l’étiquetage des miels en rendant obligatoire l’indication de l’origine nationale des miels. Le Syndicat Français des Miels appelle à une harmonisation européenne pour que cette règle s’applique à tous les opérateurs du marché unique, qui commercialisent eux aussi leurs miels sur le marché français.

**La qualité du miel n’est pas directement liée à son origine géographique**

Si certaines mauvaises pratiques existent sur le marché mondial du miel, la qualité du miel n’est pas directement liée à son origine géographique mais aux conditions d’élevage des abeilles et à leur environnement. Quelle que soit l’origine des miels, la qualité (non adultération, absence de contaminants) est garantie par les contrôles effectués par les conditionneurs avant toute mise sur le marché.

**Le Syndicat Français des Miels est un maillon essentiel de la filière apicole en France**

Le Syndicat Français des Miels représente plus de 50% des miels vendus en France et près de 80% des miels français vendus en GMS. Ses entreprises sont les premières acheteuses de miels français et un maillon-clef de la filière apicole. Leur savoir-faire consiste à sélectionner avec soin les miels auprès des producteurs, à les contrôler pour assurer leur qualité et à les mettre en pot. Les miels sont ensuite mis sur le marché en grande surface, en magasins spécialisés ou vendus aux industriels qui utiliseront le miel en tant qu’ingrédient dans leurs recettes. Les conditionneurs valorisent le miel français en veillant à la mise en avant de l’origine France. Le Syndicat Français des Miels s’engage également auprès de tous les membres de l’interprofession InterApi pour soutenir les acteurs de la filière apicole et son développement, notamment en participant activement à toutes les instances d’InterApi et en co-finançant le groupe de travail ISO sur la normalisation des produits apicoles.

**Les entreprises membres du SFM**

Abeilles Santé

Apidis SA

Etablissements Chailan Miels

La Compagnie Apicole / CAGEC

Culture Miel

Lustrel Laboratoires

La Maison du Miel

Laboratoires Melvita

Famille Michaud Apiculteurs

Naturalim France Miel (NFM)

Pollenergie

Ruchers du Gué

La Ruche Roannaise-Besacier

**CONTACT PRESSE**:

Eléonore POTHELET – P. 06 82 97 14 30 – [elpothelet@gmail.com](mailto:elpothelet@gmail.com)